

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 087-218716603-20260907-202633-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/33 EN DATE DU 07/09/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 00

Votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 7 septembre 2026, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 1^{er} septembre 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes GIROIR. DUBARRY. BAYLE. ESCALIER. VIROULET GERLOT. RABIER. MARCILLAUD
Mrs LAVALADE. ANTOINE. DELOMENIE. JOUHANNEAU. PETILLON. MERIGOT. BORDAS

Madame Céline VIROULET GERLOT a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'EDF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ETE 2026

Monsieur le maire rappelle qu'EDF a mis en place en juin 2026, un fonds d'aides pour le rafraichissement des établissements accueillant des enfants. Notre école y étant éligible, un devis a été établi pour faire installer des ventilateurs de plafond dans chaque salle de classe et dans la garderie qui s'élève à 4 917.28€ TTC

Il rappelle la volonté communale à rechercher tous les concours financiers possibles pour améliorer le confort des élèves et du personnel travaillant à l'école et demande au conseil municipal de demander l'octroi d'une aide financière auprès d'EDF qui est plafonnée à 400€ par ventilateur soit 4000€.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le concours financier d'EDF dans le cadre du dispositif été 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sébastien DELOMENIE



Le secrétaire de séance
Céline VIROULET GERLOT



Transmise en préfecture le
Affichée le